

SEANCE DU 2 mai 2017

Le 2 mai deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIE, GUEUGUE, GUICHERD, JACQUET, LELONG, MONIN, ROSTAING.

Absent : /

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BEUCHAT (a donné pouvoir à Madame BUTTIN), DEPLAGNE (a donné pouvoir à Monsieur BROCHARD), FOURNIER (a donné pouvoir à Monsieur BUISSON), MOUNIER (a donné pouvoir à Madame BATTIER), PACCARD (a donné pouvoir à Monsieur GUEUGUE), VERT (a donné pouvoir à Monsieur CECILLON)

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention de subvention avec le conseil départemental relative à l'aménagement d'une voie modes doux sur la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le conseil départemental relative à l'aménagement d'une voie mode doux sur la commune pour le versement d'une subvention pour aider la Commune à financer des travaux.

Il donne lecture de la convention et répond aux questions posées quant au contenu de celle-ci. La convention stipule les dispositions financières notamment le montant de l'aide accordée par le conseil départemental, à savoir : 50,00% du coût prévisionnel des travaux, soit une aide de 233 000,00€ (10% plus élevée que le montant prévu initialement). Elle fixe également la maîtrise d'ouvrage et les modalités d'entretien ultérieur des aménagements.

Monsieur le Maire explique que le conseil Départemental qu'une réunion publique a eu lieu le 20 avril dernier pour annoncer aux riverains le début des travaux courant mai 2017 par les entreprises Eiffage et Fournier pour le terrassement. La partie la plus importante des travaux se déroulera en juillet afin de limiter l'impact sur la RD 1006, par souci de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de subvention avec le conseil départemental relative à l'aménagement d'une voie modes doux sur la commune

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, au nom et pour le compte de la Commune, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

2- Création d'un poste d'Agent de maîtrise et mise à jour du tableau des effectifs.

L'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que "les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le cadre d'emplois ou le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé et, si l'emploi est créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de l'emploi est créé".

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'Agent de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2017,
- d'approuver le tableau des effectifs ci-dessous à la date du 1^{er} juin 2017

Nouveau grade 01/01/2017	au	Date délibération	Nb d'heures du poste	Postes pourvus	Postes vacants	Dont TNC
Rédacteur		30/06/2015	35/35	1	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		26/06/2012	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe		30/06/2015	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe		30/06/2015	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif		18/12/2008	27,75/35	1	0	1
Adjoint Administratif		17/10/2012	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif		07/02/2017	18/35	1	0	1
Gardien brigadier		29/09/2015	35/35	1	0	0
Agent de Maîtrise		21/05/2008	35/35	0	1	0
Agent de Maîtrise		24/07/2012	35/35	1	0	0
Agent de Maîtrise		26/01/2016	35/35	1	0	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe		30/06/2015	35/35	0	1	0
Agent de Maîtrise		02/05/2017	35/35	1	0	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe		26/06/2012	35/35	1	0	0
Agent de Maîtrise		30/06/2015	35/35	1	0	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe		29/09/2015	22/35	1	0	1

Nouveau grade 01/01/2017	au	Date délibération	Nb d'heures du poste	Postes pourvus	Postes vacants	Dont TNC
Adjoint Technique		19/07/2002	24,50/35	1	0	1
Adjoint Technique		06/07/2016	31/35	1	0	1
Adjoint Technique		26/03/2010	35/35	1	0	0
Adjoint Technique		15/12/2011	33,50/35	1	0	1
Adjoint Technique		29/06/2010	29,50/35	1	0	1
Adjoint Technique		29/06/2010	27,75/35	1	0	1
Adjoint Technique		27/09/2010	35/35	1	0	0
Animateur		26/01/2016	35/35	1	0	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		14/06/2016	35/35	1	0	0
ATSEM Principal classe	1 ^{ère}	24/07/2012	35/35	1	0	0
				24	2	8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un poste d'Agent de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2017,
- VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs à la date du 1^{er} juin 2017 comme présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, à signer toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Questions diverses

- Décisions

Electricité - Eclairage public

Portes de hall Accessibilité PMR - Centre de Loisirs

Cotisation CNAS 2017

Avis de non-préemption dans le cadre de la vente STE ETAGES à Mme KOUCHA pour un bien situé 57 chemin de Pévrin

Avis de non-préemption dans le cadre de la vente M. ZAMORO à M. CHATAING et Mme BOVAGNET-PASCAL pour un bien situé aux APONDIÈRES

Impression bulletin municipal Année 2017

Alarme incendie Salle des Fêtes

- Elections législatives

Monsieur le Maire demande aux élus leur disponibilité et ainsi un tableau des permanences pour les scrutins des élections législatives des 11 et 18 juin est établi.

- Enfouissement des réseaux chemin de l'Extraz

Monsieur ANNEQUIN explique qu'une réunion publique a eu lieu le 25 avril dernier pour annoncer aux riverains le début des travaux courant juin 2017 par l'entreprise Fournier. La fin des travaux est programmée pour octobre 2017. Les canalisations chemin de l'Extraz étant fragiles seront remplacées par la même occasion.

Monsieur LELONG demande à chiffrer le montant total pour la commune pour l'enfouissement des réseaux (coût total des travaux effectués sur les routes de la commune).

- Sécurité Bois de Cessieu

Monsieur ANNEQUIN explique qu'un traçage a été effectué pour les aménagements de sécurité au Bois. Un plateau surélevé au carrefour proche de l'école du Bois et 2 ralentisseurs (1 route de Ruy, l'autre route de Vernavent) sont envisagés.

- Les travaux d'assainissement

L'aménagement suit son cours, l'entreprise intervient actuellement chemin des Vernes nécessitant des alternats de circulation.

- Dématérialisation des convocations

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent recevoir les convocations des réunions du conseil municipal de manière dématérialisée puisque cela est possible réglementairement.

- CCAS

Madame BEL-SICAUD remercie les bénévoles du CCAS, les conseillers municipaux, les membres du Conseil municipal d'enfants ayant participé pour repas des anciens organisé par la CCAS le 30 avril dernier.

- Centrale à bétons de l'entreprise Fournier

Les élus interrogent monsieur le Maire sur l'implantation d'une centrale à béton dans l'enceinte de l'entreprise Fournier.

Monsieur le Maire répond qu'un arrêté préfectoral a autorisé installation provisoire d'une centrale à béton sans concertation préalable de la commune. L'implantation de cette centrale à béton est provisoire puisqu'elle sera installée par la suite au sein du nouveau site de l'entreprise Fournier dans la zone économique de la communauté de communes.

Fin de séance 20h05